

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Modification n°1 du plan local d'urbanisme de Birkenwald –
Commune déléguée de Sommerau

Par arrêté municipal du 7 juillet 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Birkenwald, commune déléguée de Sommerau, pour une durée de 37 jours consécutifs, **du mardi 5 septembre 2017 à 16h30 au mercredi 11 octobre 2017 à 12h00.**

Les caractéristiques principales du projet sont :

- Mettre à jour le règlement du PLU avec les évolutions du Code de l'Urbanisme ;
- Faire évoluer la définition d'un bâtiment annexe ;
- Clarifier les règles relatives à l'implantation des constructions de la zone UB ;
- Prendre en compte le stationnement des deux roues et modifier les modalités de stationnement pour favoriser l'attractivité de la commune ;
- Clarifier la réglementation concernant les remblais en zones UB et IAU ;
- Adapter la réglementation des zones IAU pour permettre aux projets de s'adapter aux contraintes naturelles du terrain.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Jacques MEHL, Expert immobilier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête est la Mairie de SOMMERAU (Allenwiller).

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie de Sommerau (Allenwiller) et à la commune déléguée de Birkenwald et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

Mairie de Sommerau (Allenwiller) :

- Mardi de 16h30 à 17h30
- Mercredi de 11h00 à 12h00

Mairie déléguée de Birkenwald :

- Lundi de 16h30 à 17h30

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Sommerau (Allenwiller) et de Birkenwald, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.bas-rhin.gouv.fr et sur la page dédiée à Birkenwald sur le site internet de l'ancienne communauté de communes du Pays de Marmoutier, à l'adresse suivante : www.paysdemarmoutier.eu L'ensemble de ces éléments seront disponibles pendant la durée de l'enquête publique à savoir du 5 septembre à 16h30 au 11 octobre à 12h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public aux jours et aux horaires suivants :

A la mairie de Sommerau (Allenwiller):

- **le mardi 5 septembre de 16h30 à 17h30**
- **le mercredi 11 octobre de 11h00 à 12h00**

A la mairie déléguée de Birkenwald :

- **le lundi 25 septembre de 16h30 à 18h30**
- **le samedi 7 octobre de 9h00 à 11h00**

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

Pendant le délai de l'enquête (du 5 septembre à 16h30 au 11 octobre à 12h00), chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur un des registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à la mairie de Sommerau (Allenwiller) et à la mairie déléguée de Birkenwald.
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de Sommerau, sise 25 rue Principale ALLENWILLER – 67310 SOMMERAU
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.sommerau@orange.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie de Sommerau (Allenwiller) pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de l'ancienne communauté de communes du Pays de Marmoutier pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de modification du PLU est la commune de Sommerau représentée par son Maire Roger MULLER, et dont le siège administratif est situé au 25 rue Principale ALLENWILLER – 67310 SOMMERAU. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse, par mail à l'adresse suivante : mairie.sommerau@orange.fr ou par téléphone au 03.88.70.60.42.

PUBLICITÉ DES OBSERVATIONS

Dans le cadre du dépôt d'une observation sur le registre d'enquête publique :

- **vosre observation sera rendue publique** et pourra être consultée sur le site internet de l'ancienne communauté de communes du Pays de Marmoutier et dans le registre papier de l'enquête publique
- **vosre observation peut rester anonyme.**

Conformément à la **loi n° 2004-575 du 21 juin 2004** pour la confiance dans l'économie numérique les observations jugées par le modérateur à caractère manifestement illicite seront automatiquement rendues inaccessibles.

Ainsi les propos :

- portant atteinte au respect des bonnes mœurs, à l'ordre public, aux lois et réglementations en vigueur, aux droits d'autrui,
- diffamatoires envers des tiers ou en cas d'usurpation d'identité,
- violents ou incitant à la violence, injurieux, obscènes, offensants, discriminatoires, racistes ou xénophobes, pornographiques, pédophiles, révisionnistes ou négationnistes,
- et des informations personnelles concernant des tiers, des contenus commerciaux ou publicitaires, des marques déposées ou des éléments ne respectant pas la propriété intellectuelle,

Pourront être rendus inaccessibles par le modérateur.

La totalité des observations sera retransmise dans son intégralité, sans altération ni suppression, au commissaire enquêteur chargé de les examiner.

Les observations considérées par le modérateur à caractère manifestement illicite qui ne seront pas consultables seront toutefois signalées par la mention « Cette observation a été modérée ».